



TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN



DOSSIER DE PRESSE

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

Sommaire

- 1. Introduction, historique et présentation de l'USTOM**
- 2. La nouvelle offre de services et l'équilibre financier du Syndicat.**
- 3. La grille tarifaire ordures ménagères 2016**
- 4. Le programme d'actions de l'USTOM pour l'année 2016**

1. Introduction, historique et présentation.

L'Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères (USTOM) est un établissement public de coopération intercommunale.

Il a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés et est chargé de la collecte de ces déchets sur 103 communes en Gironde et 9 en Dordogne.

Il est important de rappeler que l'USTOM est un syndicat public qui doit présenter un budget à l'équilibre, sans déficit.

En 2014, la grille tarifaire de la Redevance Incitative, trop faible, a engendré un déficit de 1 500 000 €.

Pour équilibrer le budget 2015, le nouveau Comité Syndical (constitué des 119 délégués représentant chaque commune et Communautés de Communes du territoire) a donc voté en novembre 2014 la mise en œuvre de plusieurs actions visant à diminuer les dépenses et à augmenter les recettes (arrêt de la collecte du verre en porte à porte, modification des fréquences de collecte, augmentation de la grille tarifaire).

Aujourd'hui, conformément à ce qui avait été annoncé, l'USTOM est en mesure de présenter un budget équilibré et des tarifs stables pour les usagers.

Il n'y aura pas d'augmentation de la grille tarifaire en 2016.

2. La nouvelle offre de services et l'équilibre financier du Syndicat.

Les finances du syndicat sont indiquées hors taxe

En 2014, le déficit structurel s'établissait à 1 500 000 € en année courante soit 780 000 € de déficit au résultat comptable, incluant 700 000 € d'aides perçues (uniquement en 2014). Sans ces aides, le déficit s'élevait à - 1 500 000 €.

Fin 2014, des actions sont engagées afin de revenir à l'équilibre. L'objectif était de faire une économie d'environ 1 000 000 €, d'appeler 1 000 000 € de recettes supplémentaires et de dégager environ 500 000 € par an destinés à la rénovation des installations devenues vétustes.

Ce retour à l'équilibre se fait progressivement car les actions engagées n'ont pas été effectives dès le 1er janvier 2015, mais en cours d'année. La modification du périmètre de service ne se fera sur une année pleine qu'à compter de 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

LES ECONOMIES :

En 2014, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables coûtait 2 880 000 € par an, auxquels s'ajoutaient environ 300 000 € de collecte du verre en porte à porte.

En 2015, les bacs à ordures ménagères équipés d'une puce ont permis de constater que 80% des usagers sortaient leur bac moins d'une fois tous les 15 jours. Il était donc inutile de faire passer des camions une fois par semaine.

Ainsi, pour l'année 2015, les économies réalisées sur les fréquences de collectes s'élèvent à environ 350 000 € (effectif au 1^{er} juillet 2015) et à environ 260 000 € pour l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte (effectif au 1^{er} mars 2015).

En année pleine (soit dès 2016), la réduction des fréquences de collectes des ordures ménagères et recyclables permet d'économiser environ 700 000 € par an et l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte environ 300 000 € .

Par conséquent, en 2016 la collecte coutera environ 2 200 000 €.

Conformément à ce qui avait été annoncé, le total s'élève à environ 1 000 000 € d'économies en année pleine.

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

LES RECETTES :

En 2014 les recettes de la Redevance Incitative s'élevaient à environ 5 200 000 €.

En 2015 l'augmentation de la grille tarifaire génère une recette estimée à 6 200 000 €.

L'augmentation de recette d'environ 1 000 000 d'euros permet au syndicat d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé pour équilibrer son budget.

A noter que la fiscalité des déchets en 2013 était de 8 000 000 €, une baisse de - 35% entre 2013 et 2014 et de - 22.5% entre 2013 et 2015 est constatée.

3. Grille tarifaire des ordures ménagères 2016.

HABITATS INDIVIDUELS et COLLECTIFS			
	volume bac et sac (litres)	Part fixe TTC (incluant abonnement + forfait 18 levées)	Part variable TTC (levée supplémentaire)
Bacs ordures ménagères	90	140,60 €	2,70 €
	120	156,80 €	3,60 €
	240	221,60 €	7,20 €
	340	275,60 €	10,20 €
	660	448,40 €	19,80 €
	770	507,80 €	23,10 €
SACS prépayés*	50	1 personne au foyer : 129,50 € 2 personnes au foyer : 167 € 3 personnes au foyer : 204,5 € 4 personnes au foyer : 242 €	Prix unitaire du sac 1,50 €
PROFESSIONNELS et ADMINISTRATIONS			
	volume bac et sac (litres)	Part fixe TTC (incluant abonnement + forfait 18 levées)	Part variable TTC (levée supplémentaire)
Bacs ordures ménagères (1 abonnement Par bac)	90	198,60 €	2,70 €
	120	214,80 €	3,60 €
	240	279,60 €	7,20 €
	340	333,60 €	10,20 €
	660	506,40 €	19,80 €
	770	565,80 €	23,10 €
SACS prépayés	50	1 rouleau (25 sacs) : 187,50 € 2 rouleaux (50 sacs) : 225 € 3 rouleaux (75 sacs) : 262,5 € 4 rouleaux (100 sacs) : 300 €	Prix unitaire du sac 1,50 €

EN 2015, un comparatif (ci-contre) a permis d'établir que la grille tarifaire de l'USTOM se positionnait parmi les moins chères tant au niveau départemental que national.

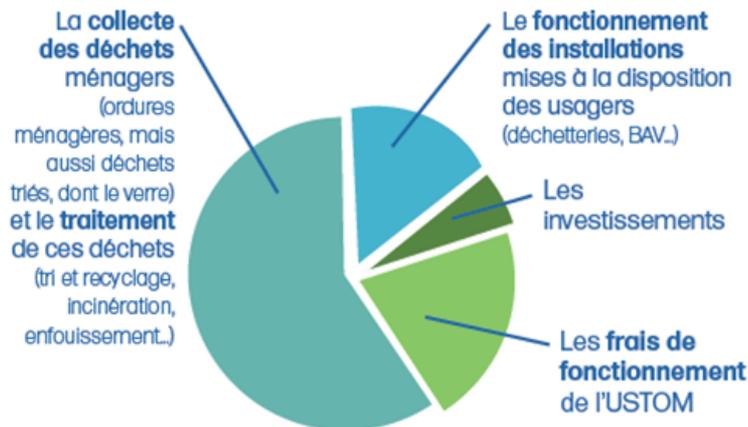
A noter que les professionnels sans bac (ceux qui justifient de l'élimination complète de leurs déchets par un organisme indépendant) seront exonérés de tout abonnement en 2016.

D'ores et déjà, tous les abonnements pour habitats individuels et collectifs incluent gratuitement :

- Du compost disponible en déchèterie et sur le site de Massugas (selon disponibilité).
- Un accès illimité en déchèterie.

Les recettes de la Redevance Incitative permettent de financer la collecte des déchets ménagers mais aussi le fonctionnement des installations à disposition des usagers ainsi que les frais de fonctionnement de l'USTOM et les investissements. Les frais de financement sont répartis comme suit :

Données financières (en € HT par habitant et par an)



4. Le programme d'actions de l'USTOM pour l'année 2016.

L'équilibre financier permet à l'USTOM de s'inscrire à nouveau dans une perspective d'avenir et d'améliorer le service et les installations.

Aussi, le syndicat a établi un programme d'actions pour 2016 qui commence par la reconstruction et la mise aux normes du quai de transfert de Massugas.

A cela s'ajoute une bonne nouvelle pour les professionnels sans bac qui seront exonérés de tout abonnement.

Quant aux professionnels qui sont déjà équipés d'un bac, ils ont la possibilité d'être équipés d'un second bac, sans supplément d'abonnement, permettant d'optimiser le stockage de leurs déchets pendant 15 jours. Cela est équivalent à une levée par semaine.

L'USTOM étudie une solution de collecte adaptée à la période estivale, notamment avec l'éventuelle multiplication des bornes d'apport volontaire pour le tri. Etude avec les communes d'une possible installation de bornes pour les déchets recyclables.

Le fichier de tarification est désormais fiable en tant que base de données, et ce, grâce à un suivi client efficace et à l'actualisation du fichier pour les usagers qui n'y étaient pas référencés.

En 2016 les usagers auront la possibilité d'actualiser leur situation via le site Internet de l'USTOM.